



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER ANTICIPER DÉBATTRE PROPOSER

Centre, banlieue, périphérie : quelle répartition des populations ?

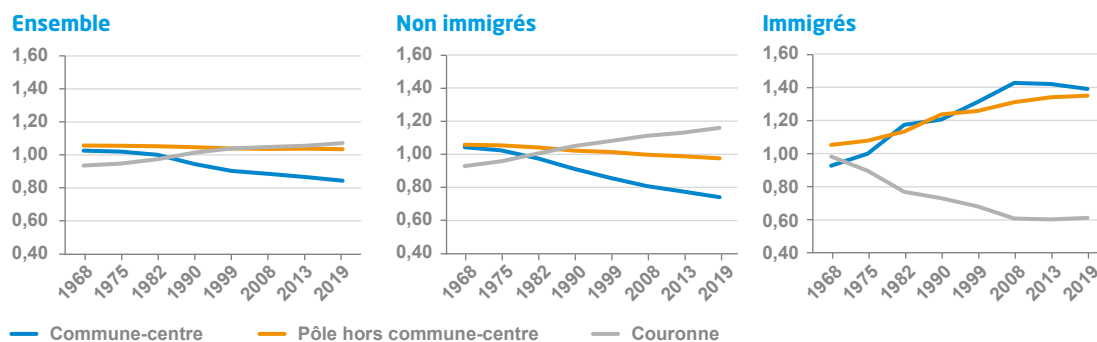
La ségrégation résidentielle désigne l'inégale répartition dans l'espace de différentes catégories de population. En 2020, nous avons étudié le phénomène dans les grandes agglomérations de France métropolitaine, à l'échelle des unités urbaines et à la maille du quartier. Ici, on observe la répartition spatiale, entre 1968 et 2019, des différentes catégories de la population à une échelle plus large, celle des « aires d'attraction des villes », qui permet de mieux prendre en compte l'espace péri-urbain. On distingue ainsi, pour chaque aire, trois espaces résidentiels : la commune-centre, les autres communes du pôle (banlieue) et enfin la couronne ou périphérie (communes péri-urbaines ou rurales sous l'influence du pôle).

Au cours des cinq dernières décennies, la croissance démographique des aires d'attraction a essentiellement été tirée par celle de l'espace péri-urbain. Mais ce nouvel espace attire avec plus ou moins de force les ménages en fonction de leurs caractéristiques. Si les professions intermédiaires et les cadres investissent la périphérie, c'est en partant d'une situation où leur présence y était faible : la tendance est donc à une homogénéisation de leur répartition entre les trois espaces. À l'inverse, la répartition des ouvriers et employés, homogène à la fin des années 1960, l'est moins aujourd'hui : leur poids démographique a globalement diminué dans les communes-centres et augmenté en couronne par rapport à leur poids moyen dans les aires d'attraction.

Au sein de ces classes populaires, on observe une surreprésentation croissante des personnes non immigrées dans les couronnes péri-urbaines, toujours par rapport à leur poids dans l'ensemble de l'aire. Dans les aires de province, leurs homologues immigrés ont vu leur part dans les pôles (commune-centre et banlieue) augmenter plus vite que leur part dans l'ensemble de l'aire, ce qui vaut aussi pour les personnes immigrées de catégorie sociale plus favorisée. L'aire de Paris, exceptionnelle par sa taille, se distingue par des évolutions particulièrement marquées qui aboutissent aujourd'hui à une forte sous-représentation dans la commune-centre des catégories populaires, y compris immigrés.

Ainsi, la stabilité, voire la légère baisse de la ségrégation résidentielle que nous avons observée à une maille fine, entre quartiers des communes, peut masquer une relative spécialisation sociologique des espaces résidentiels, selon que ces derniers se situent au centre ou à la périphérie proche ou lointaine des agglomérations.

Évolution de l'indice de surreprésentation des ouvriers/employés, dans les aires de plus de 700 000 habitants (hors Paris), 1968-2019



Lecture : à l'indice 1, la part d'une catégorie dans un espace résidentiel (centre, banlieue ou périphérie) est la même que sa part dans l'ensemble de l'aire d'attraction. En 2019, dans les aires de plus de 700 000 habitants (hors Paris), la part des ouvriers/employés non immigrés était près de 20 % plus élevée en couronne péri-urbaine qu'elle ne l'était en moyenne (indice proche de 1,2). En 1968, elle était 7 % plus faible.

Source : Insee, base Saphir, année 2019

Pierre-Yves Cusset
et Alban George

Département Société
et Questions sociales

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

La ségrégation résidentielle désigne l'inégale répartition dans l'espace de différentes catégories de population¹. Elle peut résulter de choix individuels, motivés par la recherche d'un entre-soi, ou de phénomènes de relégation, liés notamment au prix des logements. Dans une note publiée en 2020², on étudiait l'évolution entre 1990 et 2015 de cette ségrégation dans les 55 agglomérations les plus peuplées de France métropolitaine. Pour ce faire, nous retenions l'échelle de l'unité urbaine, et l'analyse était menée pour l'essentiel à la maille fine des « IRIS », c'est-à-dire de quartiers définis par l'Insee rassemblant en moyenne 2 500 habitants. Pour l'essentiel, les indices de ségrégation mesurés³ apparaissaient extrêmement stables au cours des vingt-cinq années étudiées, même s'ils différaient d'une catégorie de population à l'autre ou d'une taille d'unité urbaine à l'autre.

Pourtant, ces indices de ségrégation, s'ils mesurent bien le caractère homogène ou non de la répartition de ces catégories de population, ne disent rien de la distance géographique réelle qui les sépare. La relative ségrégation ou séparation géographique de ces différentes catégories peut s'observer à courte distance, par exemple lorsqu'un quartier où vivent des ménages aisés jouxte un quartier où résident des ménages plus modestes. Mais elle peut s'observer aussi sur des distances plus importantes. Or une relative séparation des populations sur des distances géographiques courtes n'a pas les mêmes implications, sociologiques ou politiques, qu'une séparation sur des distances plus grandes.

Une façon de prendre en compte ce phénomène de ségrégation « longue distance » est de s'intéresser à la répartition des catégories de population entre les trois espaces résidentiels qui constituent les « aires d'attraction des villes » : la commune-centre, les autres communes du pôle (banlieue) et la couronne (espace péri-urbain ou rural sous l'influence du pôle). Comment la répartition des différentes catégories de population entre ces trois espaces a-t-elle évolué au cours des cinquante dernières années ? Avant de répondre à cette question, on propose quelques rappels sur les aires d'attraction des villes, tant en termes de définitions que de réalités sociologiques.

LES AIRES D'ATTRACTION DES VILLES EN 2019

Aire d'attraction, pôle, couronne : définitions

Pour commencer, il convient de préciser à quelle échelle géographique on raisonne. Dans la note de 2020, l'analyse était menée à l'échelle des « unités urbaines », définies essentiellement par la continuité du bâti. L'unité urbaine désigne une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants. Cette échelle recouvre peu ou prou ce que le langage courant désigne sous les termes d'« agglomération » ou de « métropole ». Mais elle peut conduire à négliger certains phénomènes de ségrégation à l'œuvre au sein de l'espace péri-urbain des agglomérations ou entre cet espace péri-urbain voire rural et l'espace central des agglomérations.

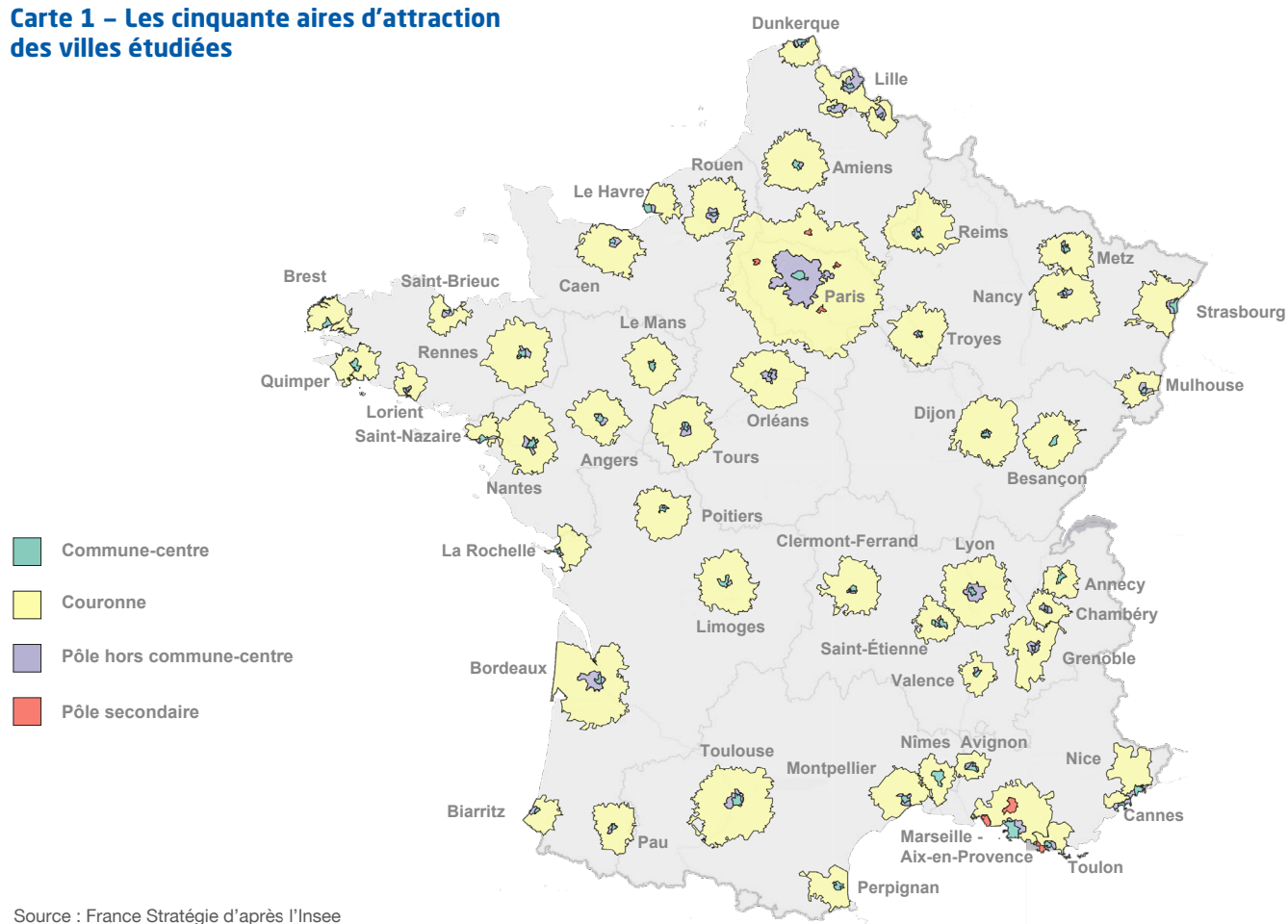
Pour remédier à cette lacune, on mobilise ici l'échelle des « aires d'attraction des villes » (AAV), entités plus vastes que les unités urbaines. Ces aires d'attraction regroupent un ensemble de communes au sein duquel on distingue, entre autres, un pôle et une couronne. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale. La commune la plus peuplée du pôle est appelée *commune-centre*. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne. Il peut s'agir de communes de l'espace péri-urbain ou de l'espace rural⁴.

Certaines AAV comportent plusieurs pôles. C'est le cas pour Paris⁵ où l'on distingue un pôle central – Paris et les départements de la « petite couronne » mais aussi certaines communes du Val d'Oise, des Yvelines, de l'Essonne et de Seine-et-Marne – et quatre pôles secondaires centrés sur Mantes-la-Jolie, Creil, Meaux et Melun. Dans la suite de la note, les pôles secondaires ne sont pas étudiés en tant que tels, mais les habitants qui y résident sont bien intégrés aux statistiques qui concernent l'aire dans son ensemble.

Dans cette note, on se limite aux cinquante aires d'attraction des villes de France métropolitaine de plus

1. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).
2. Botton H., Cusset P.-Y., Dherbécourt C. et George A. (2020), « *Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ?* », France Stratégie, *La Note d'analyse*, n° 92, juin.
3. L'indice de ségrégation permet de juger dans quelle mesure un groupe est réparti de façon homogène entre les quartiers ou les communes d'une unité urbaine. Il évalue le pourcentage (entre 0 % et 100 %) des membres du groupe étudié qui devraient changer de quartier ou de commune pour que le poids de ce groupe soit le même d'une commune à l'autre.
4. Depuis 2020, les territoires ruraux désignent pour l'Insee l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses. Ils réunissaient, en 2017, 88 % des communes et 33 % de la population française.
5. C'est aussi le cas de l'AAV de Marseille-Aix-en-Provence (pôle principal autour de Marseille, pôles secondaires autour d'Aix-en-Provence d'une part, de Martigues/Port-de-Bouc d'autre part), de Toulon (pôle principal autour de Toulon, pôle secondaire autour de La-Seyne-sur-Mer), de Narbonne (pôle principal autour de Narbonne, pôle secondaire autour de Lézignan-Corbières).

Carte 1 – Les cinquante aires d'attraction des villes étudiées



de 200 000 habitants en 2017⁶, qui peuvent être regroupées en trois catégories de taille (voir Carte 1) :

- Les 39 aires d'attraction de taille moyenne : comprises entre 200 000 et 700 000 habitants, elles rassemblaient en 2019 13,9 millions d'habitants⁷.
- Les 10 grandes aires d'attraction hors celle de Paris : peuplées de plus de 700 000 habitants, elles rassemblaient en 2019 12,4 millions d'habitants⁸.
- L'aire d'attraction de Paris, qui forme une catégorie à part. Cette aire rassemblait en effet à elle seule, toujours en 2019, 12,9 millions d'habitants, soit autant que l'ensemble des autres aires de plus de 700 000 habitants.

Tous les chiffres présentés dans cette note reposent sur une exploitation de la base Saphir de l'Insee, constituée à partir des données du recensement (voir Encadré 1).

Pôles et couronnes : des espaces sociologiques distincts

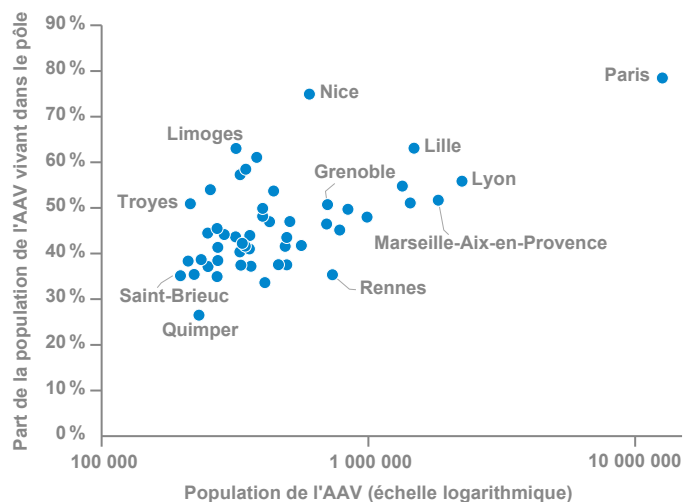
Avant d'évoquer les différences de composition sociologique entre pôles et couronnes des AAV, il convient de rappeler qu'il existe des différences morphologiques substantielles entre les aires d'attraction, en fonction de leur taille.

Encadré 1 – La base Saphir de l'Insee

D'un recensement à l'autre, la définition de certaines nomenclatures et variables spécifiques peut différer, ce qui complique les comparaisons dans le temps. C'est la raison pour laquelle l'Insee a conçu la base SAPHIR (Système d'analyse de la population par l'historique des recensements). Cette base rassemble les données harmonisées issues des exploitations complémentaires du recensement de la population de 1968 à 1999 et des enquêtes annuelles de recensement (EAR) depuis 2004. Pour les années postérieures à 2006, les bases Saphir d'une année n cumulent les données des EAR de n-2 à n+2.

6. Les aires d'attraction dont la commune-centre se situe hors de France (Genève, Charleroi, Lausanne, Luxembourg, Sarrebruck, Bâle) ne sont pas intégrées à l'analyse.
 7. Par taille décroissante de population : Rouen, Nice, Toulon, Tours, Nancy, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Caen, Orléans, Angers, Dijon, Mulhouse, Perpignan, Cannes-Antibes, Brest, Metz, Le Mans, Amiens, Reims, Nîmes, Valenciennes, Le Havre, Avignon, Limoges, Lens, Annecy, Pau, Besançon, Poitiers, Bayonne, Dunkerque, Valence, Chambéry, La Rochelle, Quimper, Lorient, Troyes, Saint-Nazaire et Saint-Brieuc.
 8. Par taille décroissante de population : Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Rennes et Grenoble.

Graphique 1 – Le poids démographique du pôle au sein de l'aire d'attraction augmente avec la taille de l'aire



Lecture : dans l'aire d'attraction de Lyon, qui rassemble 2,2 millions d'habitants, 56 % de la population vivent dans le pôle de l'aire.

Note : l'échelle de taille de la population en abscisse est une échelle logarithmique.

Source : Insee, base Saphir, année 2019

En moyenne, plus une aire d'attraction est peuplée, plus la part de la population qui vit dans son pôle est élevée (voir Graphique 1).

C'est ainsi que dans les aires d'attraction de taille moyenne, une grande partie de la population vit en zone périphérique peu dense. À l'inverse, la majorité de la population des grandes aires d'attraction vit dans la partie centrale, très densément peuplée. C'est tout particulièrement le cas de l'aire parisienne où 78 % de la population résident dans le pôle central. À l'autre extrême, seuls 26 % des habitants de l'aire de Quimper résident dans son pôle.

Ces différences morphologiques invitent à ne pas utiliser des indicateurs qui y seraient sensibles. En particulier, il serait trompeur de comparer la part des ouvriers qui vivent dans le pôle de deux aires différentes si dans la première 70 % de la population résident dans le pôle, contre seulement 30 % dans la deuxième. De même, au cours du temps, pour une même aire d'attraction, l'importance respective du pôle et de la couronne, en termes d'effectifs de population, peut évoluer. Suivre l'évolution de la part des ouvriers de l'aire qui vivent dans la couronne serait là encore trompeur. C'est la raison pour laquelle nous n'utiliserons pas de tels indicateurs dans la suite de cette note.

Pôles et couronnes diffèrent généralement du point de vue de leur composition sociologique (voir Graphique 2 page

suivante). Et au sein des pôles, la sociologie de la commune-centre peut différer de celle des autres communes du pôle. Ces différences sociologiques sont elles-mêmes dépendantes de la taille de l'aire d'attraction.

En termes de catégories socioprofessionnelles, on observe un gradient entre pôles et couronnes : la part des cadres est en moyenne plus élevée dans la commune-centre que dans les autres communes du pôle, plus élevée aussi dans ces communes que dans celles de la couronne péri-urbaine. C'est l'inverse pour les ouvriers/employés⁹. Toutefois, ce gradient sociologique, très fort pour les grandes aires d'attraction, notamment celle de Paris, s'atténue jusqu'à disparaître presque totalement dans les aires de taille moyenne. Les ménages les plus pauvres – appartenant au premier décile de niveau de vie – et les chômeurs ont également un poids démographique plus important dans les pôles que dans les couronnes, mais cette fois, c'est lorsque la taille de l'aire augmente que le contraste entre pôle et couronne s'amoindrit. Hors aire de Paris, la part des chômeurs et des ménages pauvres est la plus élevée dans les communes-centres.

Entre pôles et couronnes, les écarts sont encore importants en termes de présence de populations immigrées¹⁰. En moyenne, les immigrés représentent respectivement 5 % et 8 % des 25-54 ans dans les couronnes des AAV de taille moyenne et grande. Ces parts sont respectivement de 18 % et 20 % dans les communes-centres de ces AAV, et de 13 % et 17 % dans les autres communes du pôle de ces aires. Dans l'AAV de Paris, la part des immigrés est globalement nettement plus élevée, mais les contrastes demeurent : on trouve 13 % d'immigrés parmi les 25-54 ans dans la couronne de l'aire de Paris, contre 24 % dans la commune-centre et 30 % dans les autres communes du pôle. Enfin, on trouve dans les pôles beaucoup plus de ménages locaux d'un logement social que dans les couronnes.

CENTRES, BANLIEUES, PÉRIPHÉRIES : UNE SÉPARATION CROISSANTE DES POPULATIONS ?

Pôles et couronnes des aires sont caractérisées par des sociologies différentes. De quelle façon cette sociologie a-t-elle évolué au cours du temps ? Plus précisément, quels espaces, au sein des aires d'attraction, les différents groupes sociaux privilégiaient-ils hier et privilégient-ils aujourd'hui ? Observe-t-on une homogénéisation ou au contraire une spécialisation accrue des différents espaces constitutifs des aires d'attraction des villes ?

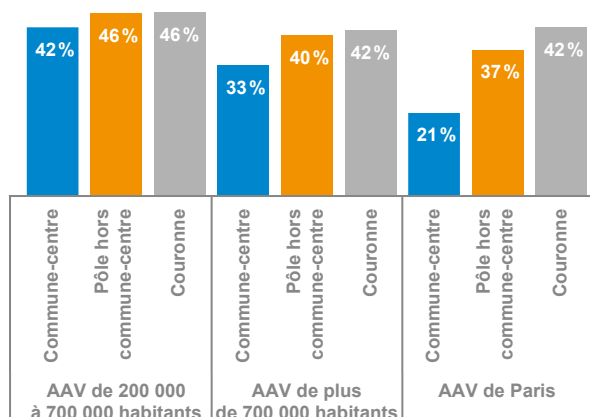
9. Ici, par exemple, on raisonne bien sur la part des cadres dans la population du pôle. Ce n'est pas la même chose que de calculer quelle proportion des cadres présents dans l'aire vit dans le pôle. Le premier ratio n'est pas sensible au fait qu'une part plus ou moins grande de la population vive dans le pôle plutôt que dans la couronne. Le second le serait.

10. Personnes nées étrangères à l'étranger.

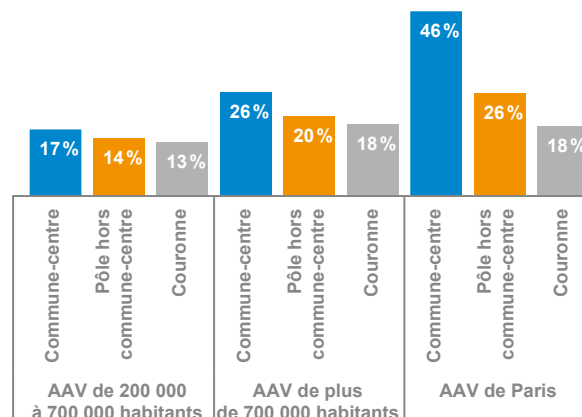


Graphique 2 – Composition sociale et logement : un contraste pôle/couronne important, en 2019

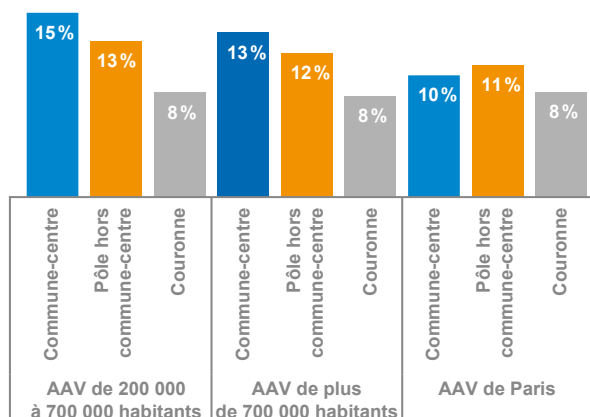
Part des ouvriers/employés parmi les 25-54 ans



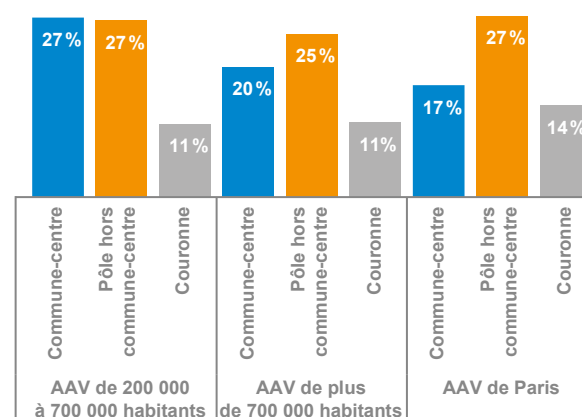
Part des cadres/chefs d'entreprise parmi les 25-54 ans



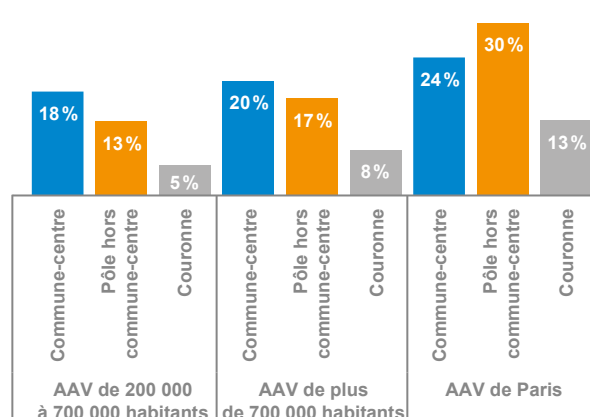
Part des chômeurs parmi les 25-54 ans



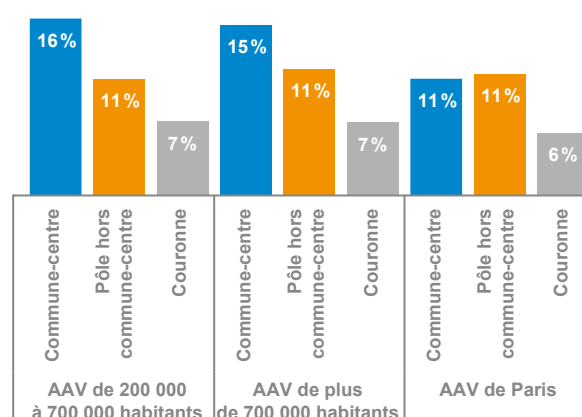
Proportion de locataires du parc social parmi les 25-54 ans



Part des immigrés parmi les 25-54 ans



Part des ménages du premier décile local de niveau de vie



Lecture : en moyenne, en 2019, dans les couronnes des aires d'attraction des villes de 200 000 à 700 000 habitants, les cadres et chefs d'entreprise représentent 13 % des 25-54 ans.

Sources : Insee, Saphir 2019, sauf part du premier décile : Fidéli 2020

Pour répondre à ces questions, on considère trois espaces résidentiels distincts : la commune-centre, les autres communes du pôle (banlieue) et enfin les communes de la couronne (grande banlieue/espace péri-urbain voire rural). À cette maille relativement grossière, il est possible, avec les données de la base Saphir, de remonter jusqu'à la fin des années 1960. Certes, la définition des aires d'attraction des villes de l'Insee et l'identification, en leur sein, des communes du pôle ou de la couronne reposent sur des réalités sociologiques observées à la fin des années 2010, tant en termes de densité de population que de déplacements domicile-travail. Autrement dit, il est probable que si on avait eu à définir les aires d'attraction des villes à la fin des années 1960 avec les critères d'aujourd'hui, ces aires auraient eu des contours différents. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir à quel point la péri-urbanisation des grandes agglomérations s'est accompagnée d'une différenciation accrue de l'implantation des différentes catégories de population (en termes de classe sociale ou de statut migratoire).

Pour répondre à cette question, plutôt qu'utiliser un indice de ségrégation¹¹, nous allons mobiliser un indice de sur- ou de sous-représentation qui permet de neutraliser les effets de structure, c'est-à-dire les changements au cours du temps du poids des différentes catégories de population. En effet, si la part des ouvriers/employés parmi les 25-54 ans a peu changé en moyenne dans les aires étudiées (43 % en 1968, 40 % en 2019), ce n'est pas le cas pour la part des professions intermédiaires (12 % en 1968, 25 % en 2019) et encore moins pour la part des cadres (6 % en 1968, 21 % en 2019). Cet indice est calculé, pour chaque espace résidentiel, comme le rapport entre la part que représente la catégorie étudiée au sein de cet espace et la part que représente la catégorie dans l'ensemble de l'aire. Par la suite, on parlera d'indice de surreprésentation pour ne pas alourdir la rédaction, la catégorie étudiée étant surreprésentée lorsque l'indice dépasse l'unité, sous-représentée dans le cas contraire. Par exemple, si dans la commune-centre d'une AAV, les ouvriers/employés représentent 30 % des 25-54 ans alors qu'ils représentent 60 % de cette tranche d'âge dans l'ensemble de l'aire, alors leur indice de surreprésentation dans la commune-centre vaut 0,5 : les ouvriers/employés sont fortement sous-représentés dans la commune-centre par rapport à leur poids dans l'ensemble de l'aire.

Après avoir rappelé comment ont évolué les effectifs de population au sein des trois espaces résidentiels des aires d'attraction des villes depuis une cinquantaine d'années, on étudie successivement l'évolution des indices de surreprésentation des ouvriers/employés, des professions intermédiaires et enfin des cadres/chefs d'entreprise. L'analyse

est menée à chaque fois en raisonnant sur l'ensemble de la catégorie, donc tous statuts migratoires confondus, puis en distinguant les non-immigrés des immigrés.

Depuis cinquante ans, un puissant mouvement de péri-urbanisation

Comme indiqué plus haut, les contours d'une aire d'attraction reposent sur des réalités sociologiques qui évoluent fortement au cours du temps. De nombreuses communes considérées comme figurant en 2019 dans la « zone d'attraction » des agglomérations ne l'étaient probablement pas à la fin des années 1960. Si l'on peut parler aujourd'hui de couronnes des aires, c'est en raison du puissant mouvement de péri-urbanisation par lequel de nombreux ménages se sont installés dans de nouveaux espaces résidentiels, en commune rurale ou péri-urbaine, tout en continuant à exercer leur profession au centre des agglomérations.

C'est ainsi que dans les communes des actuelles couronnes des aires de plus de 200 000 habitants, la population double quasiment entre 1968 et 2019, passant d'un peu moins de 8,2 millions d'habitants en 1968 à 15,6 millions en 2019. Ainsi, les couronnes, qui réunissaient 31 % de la population des aires en 1968, en représentent 41 % en 2019. Dans les communes-centres des aires, en revanche, les effectifs de population sont assez stables : 9,8 millions d'habitants en tout en 1968 contre un peu moins de 10 millions en 2019, ce qui conduit à une baisse du poids démographique relatif des communes-centres, de 37 % à 26 % de la population des aires. Enfin, dans les autres communes des pôles actuels des AAV, la croissance démographique est également vigoureuse, mais moins qu'en couronne : les effectifs cumulés de ces communes passent ainsi de 8,7 à 12,9 millions d'habitants, soit une croissance de 50 % des effectifs mais une stabilité du poids relatif de ces communes (33 % en 1968, 34 % en 2019).

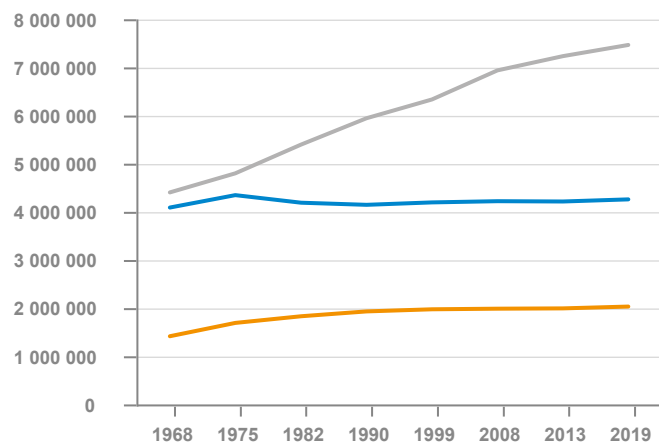
Les évolutions démographiques diffèrent un peu selon la taille de l'aire (voir Graphique 3 page suivante). Dans les aires de taille moyenne – de 200 000 à 700 000 habitants –, les effectifs du pôle hors commune-centre n'augmentent plus depuis le début des années 1990, alors qu'ils continuent à progresser dans les aires de plus de 700 000 habitants, notamment dans l'aire parisienne où le pôle est hypertrophié. De même, dans les grandes aires (hors Paris), les effectifs des communes-centres progressent après 1990, passant de 2,9 à 3,6 millions d'habitants, ce qu'on n'observe pas dans les aires plus petites. Enfin, si la croissance démographique dans les actuelles couronnes s'observe quelle que soit la taille de l'aire, le poids relatif de la couronne reste assez mesuré en région parisienne, comme on l'a vu précédemment.

11. Voir note 3 page 2.

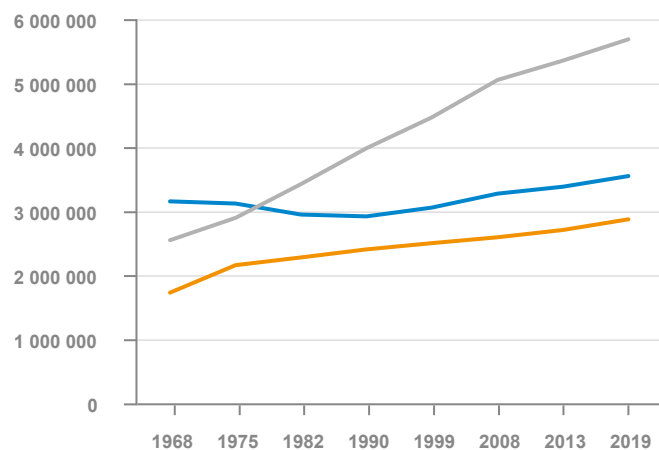


Graphique 3 – Évolution des effectifs de population dans les communes des actuelles aires d'attraction des villes, 1968-2019

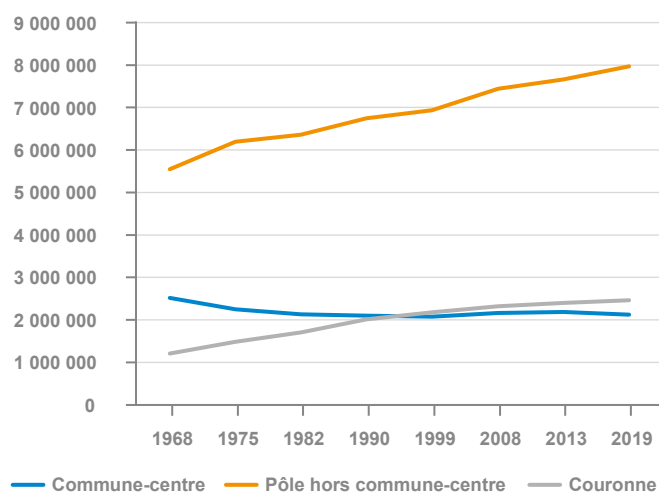
Évolution des effectifs de population dans les AAV de 200 000 à 700 000 habitants



Évolution des effectifs de population dans les AAV de plus de 700 000 habitants hors AAV de Paris



Évolution des effectifs de population dans l'AAV de Paris



Lecture : dans les communes situées aujourd'hui dans les couronnes des aires de 200 000 à 700 000 habitants, les effectifs de population sont passés de 4,4 millions d'habitants en 1968 à 7,5 millions d'habitants en 2019.

Source : Insee, base Saphir, année 2019

Si l'espace péri-urbain ou rural situé à la périphérie des agglomérations a donc été le premier espace d'expansion des métropoles au cours des cinquante dernières années, il n'a pas attiré avec la même intensité les différentes catégories de population. Ces différences nous intéressent en ce qu'elles peuvent alimenter des phénomènes de ségrégation résidentielle qui resteraient invisibles si on ne les étudiait que dans les frontières relativement étroites des pôles urbains.

Au sein des classes populaires, une divergence de localisation croissante entre immigrés et non-immigrés

Le Graphique 4 page suivante présente l'évolution de l'indice de surreprésentation des ouvriers/employés dans les trois espaces résidentiels, selon la taille de l'aire d'attraction des villes (en ligne) et le statut migratoire (en colonne).

Si l'on raisonne sur l'ensemble des ouvriers/employés, donc tous statuts migratoires confondus (colonne de gauche), en dehors de l'aire de Paris, on ne voit pas de grosses évolutions des indices de surreprésentation au cours des cinq dernières décennies : les indices restent relativement stables et proches de l'unité. Autrement dit, aujourd'hui comme hier, si l'on tirait au hasard un individu parmi les 25-54 ans vivant dans la ville-centre, la probabilité qu'il soit ouvrier ou employé serait sensiblement la même, que ce tirage se fasse en banlieue proche (dans les autres communes du pôle) ou en grande banlieue (couronne ou zone périurbaine). Au cours du temps, l'indice de surreprésentation apparaît en hausse très légère dans les couronnes et en baisse très légère dans les communes-centres : autrement dit, la part des ouvriers/employés a légèrement augmenté dans les couronnes par rapport à leur représentation moyenne dans l'ensemble de l'aire, tandis qu'elle baissait légèrement dans les communes-centres, mais l'évolution est subtile, quoiqu'un peu plus nette dans les grandes aires que dans les petites.

Dans l'aire de Paris, en revanche, l'évolution est très sensible : les catégories populaires, qui étaient en 1968 réparties entre les trois espaces résidentiels de façon très homogène (indice de surreprésentation très proche de l'unité dans les trois cas), ont aujourd'hui un poids démographique dans les communes de la périphérie supérieur de 20 % à ce qu'il est à l'échelle de l'aire dans son ensemble. On rappellera ici que la couronne de l'aire de Paris s'étend très loin puisqu'elle comprend des communes de l'Oise, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, du Loiret, de l'Yonne, de l'Aube, de la Marne et de l'Aisne¹². Inversement, la part des ouvriers/employés parmi les 25-54 ans dans Paris intra-muros est aujourd'hui inférieure de 40 % à ce qu'elle est en moyenne dans l'ensemble de l'aire. Dans les communes du pôle hors ville de Paris, l'indice de surreprésentation n'augmente que très légèrement.

12. Le pôle, pour sa part, comprend outre Paris, toute la petite couronne (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine), mais aussi une partie de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines et du Val d'Oise.

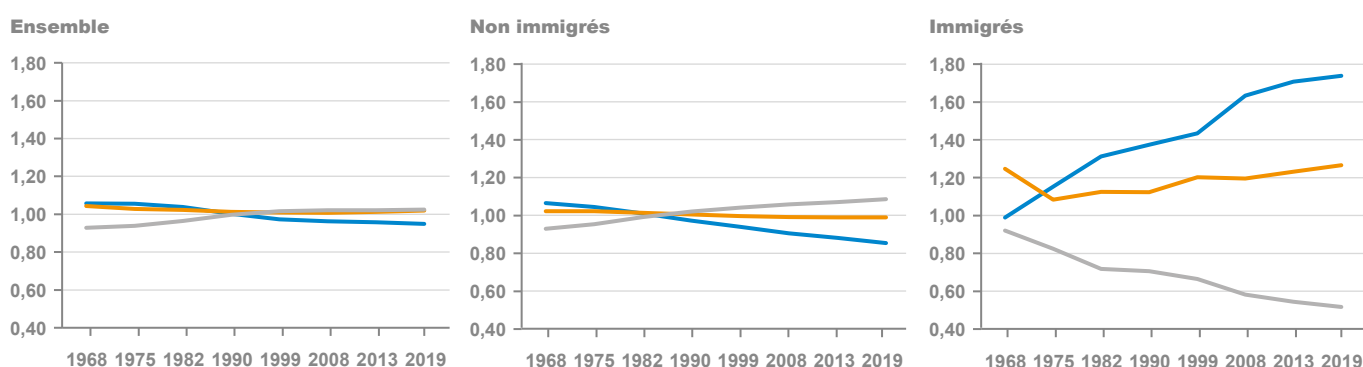
En croisant catégorie socioprofessionnelle et statut migratoire (colonnes 2 et 3), on constate une différenciation croissante de la localisation géographique des classes populaires immigrées et non immigrées. Elle s'observe quelle que soit la taille de l'aire, même si elle est d'autant plus forte que les AAV sont grandes. D'une façon générale, hors AAV de Paris (voir *infra*), la part des classes populaires a tendance à augmenter dans la périphérie des aires (par rapport à leur part en moyenne dans l'ensemble de l'aire),

tandis que celle des classes populaires immigrées s'accroît dans les pôles et notamment dans les communes-centres (toujours par rapport à leur part dans l'ensemble de l'aire).

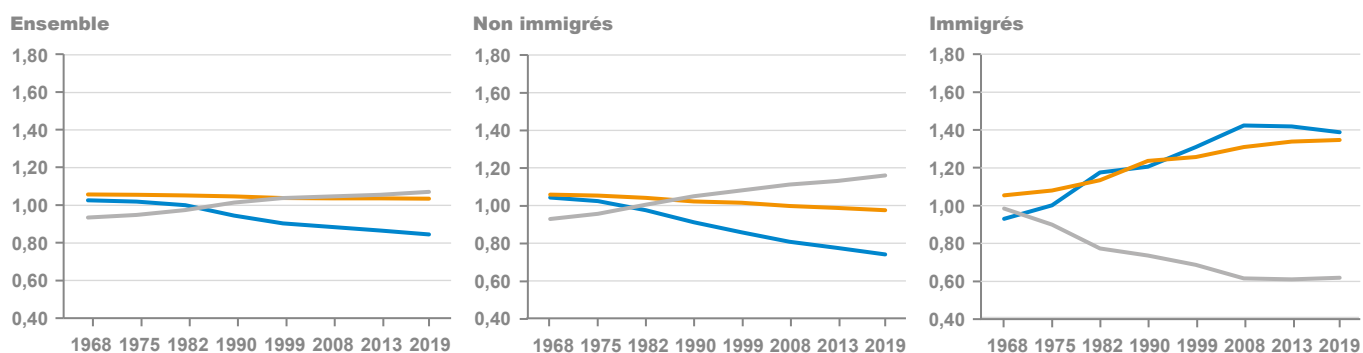
Dans les aires de plus de 700 000 habitants hors Paris, l'indice de surreprésentation des ouvriers/employés non immigrés passe ainsi, dans les communes-centres, de 1,1 en 1968 (légère surreprésentation) à 0,7 en 2019 (nette sous-représentation). Il passe au contraire de 0,9 à 1,2 sur

Graphique 4 – Évolution de l'indice de surreprésentation des ouvriers/employés de 25-54 ans dans les différents espaces résidentiels des aires d'attraction des villes, 1968-2019

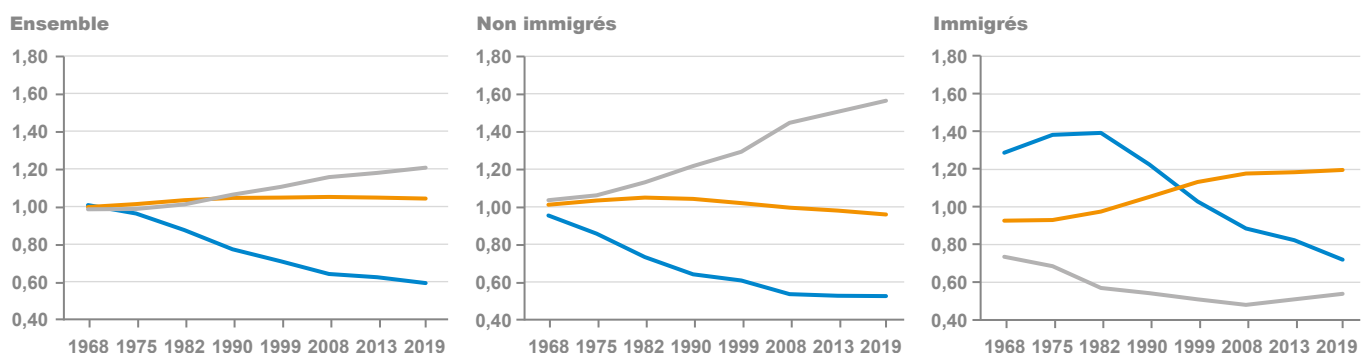
Aires de 200 000 à 700 000 habitants



Aires de plus de 700 000 habitants hors aire de Paris



Aire de Paris



— Commune-centre — Pôle hors commune-centre — Couronne

Lecture : en moyenne en 2019, dans les aires de plus de 700 000 habitants (hors AAV de Paris), le poids démographique des ouvriers/employés immigrés parmi les individus âgés de 25 à 54 ans était, dans la commune-centre, supérieur de 40 % (indice de surreprésentation = 1,40) à sa valeur observée à l'échelle de l'aire dans son ensemble.

Source : Insee, base saphir, année 2019



la même période dans les communes de la couronne alors qu'il reste stable autour de 1 dans les communes du pôle hors commune-centre. L'indice de surreprésentation des ouvriers/employés immigrés progresse fortement dans les communes du pôle : il passe de 0,9 à 1,4 dans les communes-centres et de 1 à 1,4 dans les autres communes du pôle. À l'inverse, il diminue dans les communes de périphérie passant de 1 à 0,6.

Dans les aires de 200 000 à 700 000 habitants, les évolutions sont de même nature, bien qu'elles soient moins nettes – du moins pour les non-immigrés – que dans les aires de plus grande taille. Depuis la fin des années 2000, le poids démographique des ouvriers/employés immigrés dans les communes-centres des aires de taille modeste augmente beaucoup plus vite que leur poids démographique à l'échelle des aires dans leur ensemble. Par conséquent, leur indice de surreprésentation atteint aujourd'hui un niveau très élevé dans ces communes-centres, autour de 1,7, alors qu'ils sont très sous-représentés en périphérie par rapport à leur poids en moyenne dans les aires (indice de 0,5 en 2019).

Comme souvent, l'aire de Paris fait figure de cas assez exceptionnel. D'une part, la surreprésentation des classes populaires non immigrées dans la périphérie au détriment de la commune-centre y est beaucoup plus marquée que dans les autres aires. D'autre part, l'évolution de la localisation des classes populaires immigrées y est plus heurtée : l'indice de surreprésentation des ouvriers/employés immigrés dans la commune-centre (Paris donc) croît en début de période et jusqu'au début des années 1980, culminant à 1,4 (poids démographique supérieur de 40 % à leur poids démographique à l'échelle de l'aire dans son ensemble), avant de s'effondrer dans les années qui suivent, pour s'établir en 2019 à 0,7 (poids démographique inférieur de 30 % à leur poids démographique à l'échelle de l'aire entière). Cet effondrement se fait au profit d'une localisation plus fréquente dans les autres communes du pôle (petite couronne et partie proche de la grande couronne) plutôt qu'au profit des communes de la couronne, même si leur indice de sous-représentation y devient moins fort.

Ces évolutions montrent que si la classe sociale est un déterminant important de la localisation des habitants, elle ne peut, à elle seule, rendre compte des phénomènes de localisation résidentielle, qui peuvent également diverger entre classes populaires immigrées et non immigrées.

Professions intermédiaires

Pour les professions intermédiaires¹³, la tendance est également à une localisation plus fréquente dans la périphérie

des aires d'attraction, qui se traduit par une homogénéisation de leur répartition dans les trois grands types d'espaces.

Dans les aires de taille moyenne (200 000 à 700 000 habitants), si l'on considère les professions intermédiaires dans leur ensemble, tous statuts migratoires confondus, on assiste plutôt à une homogénéisation de leur répartition au cours des cinq dernières décennies (voir Graphique 5 page suivante). Alors que leur poids démographique dans les couronnes était inférieur à la moyenne de l'aire (indice de 0,7) et supérieur dans les pôles, particulièrement dans les communes-centres (indice de 1,3), elles sont à présent presque également réparties dans les trois espaces résidentiels des aires. Quand on se concentre sur les professions intermédiaires non immigrées, les tendances sont globalement les mêmes, avec cependant en 2019 une légère surreprésentation en périphérie (indice de 1,1) et une légère sous-représentation dans les communes-centres (indice de 0,9) – toujours par rapport à la moyenne dans l'ensemble de l'aire.

Les professions intermédiaires immigrées quant à elles ont vu leur part dans les communes-centres augmenter plus vite que dans l'ensemble des aires. Déjà visible à la fin des années 1960 (indice de surreprésentation de 1,2 en 1968), cette situation est plus marquée aujourd'hui (indice supérieur à 1,5 en 2019). On observe le même phénomène, quoique de façon moins nette, dans les autres communes des pôles, avec un indice fluctuant sur la période entre 1,2 et 1,4. La part de ces classes moyennes immigrées est en revanche beaucoup plus faible en périphérie que dans l'ensemble des aires : l'indice diminue depuis le début des années 1980 après avoir légèrement progressé, et se situe à 0,6 en 2019.

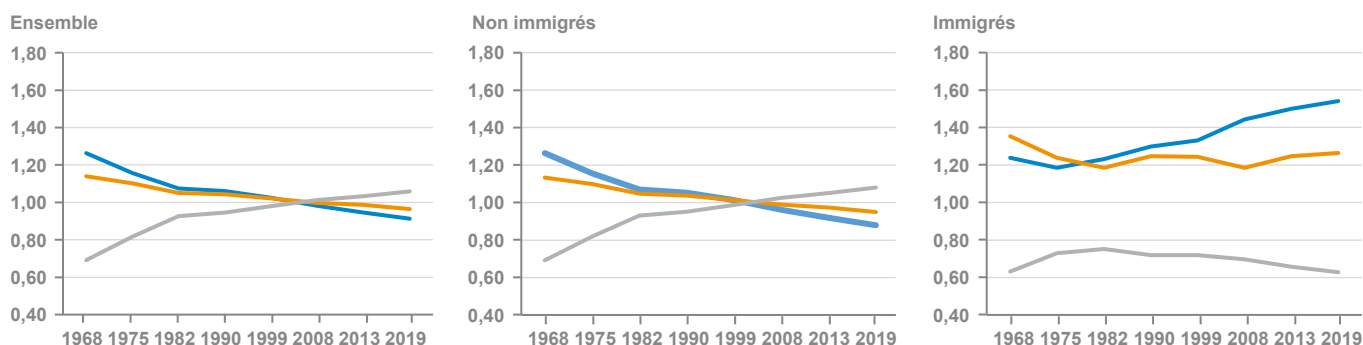
Dans les grandes aires d'attraction (plus de 700 000 habitants) hors celle de Paris, les évolutions sont très similaires.

Dans l'aire d'attraction de Paris, pour les non-immigrés, les évolutions sont très proches de ce que l'on observe dans les aires de taille moins importante. D'une situation de moindre localisation en périphérie et de résidence plus fréquente dans le pôle, on aboutit aujourd'hui à une situation inverse mais nettement moins contrastée, avec une légère surreprésentation en périphérie par rapport à l'ensemble de l'aire. Pour les immigrés de profession intermédiaire, l'évolution est beaucoup plus marquée. Alors que leur poids démographique parmi les 25-54 ans était, dans Paris intra-muros au début des années 1980, supérieur de 60 % à leur poids dans l'ensemble de l'aire, il y est à présent simplement conforme à sa moyenne dans l'aire. La baisse de l'indice de surreprésentation des immigrés de profession intermédiaire dans Paris même s'est faite au profit d'une

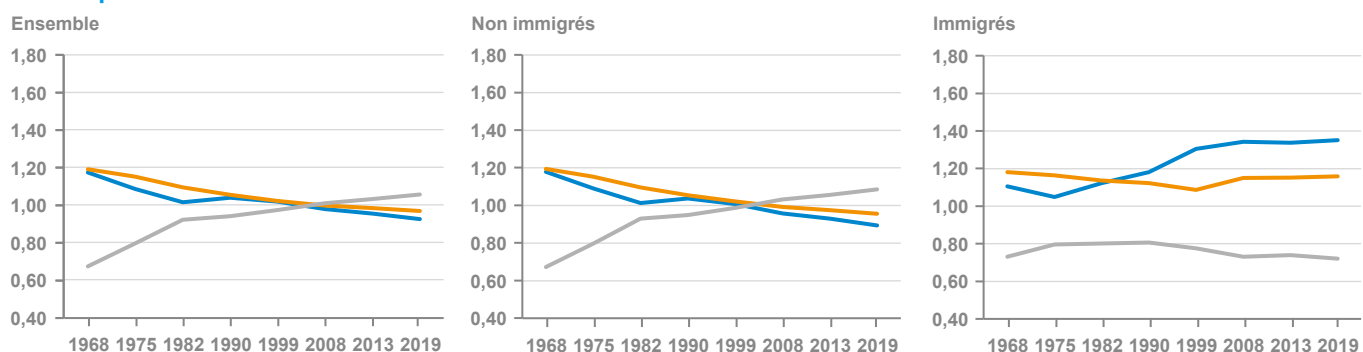
13. Selon la nomenclature de l'Insee, sont considérées ici toutes les professions et catégories professionnelles (PCS) à deux chiffres commençant par le chiffre 4, soit : instituteurs et assimilés, professions intermédiaires de la santé et du travail social, clergé/religieux, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise.

Graphique 5 – Évolution de l'indice de surreprésentation des professions intermédiaires de 25 à 54 ans, dans les différents espaces résidentiels des aires d'attraction des villes, 1968-2019

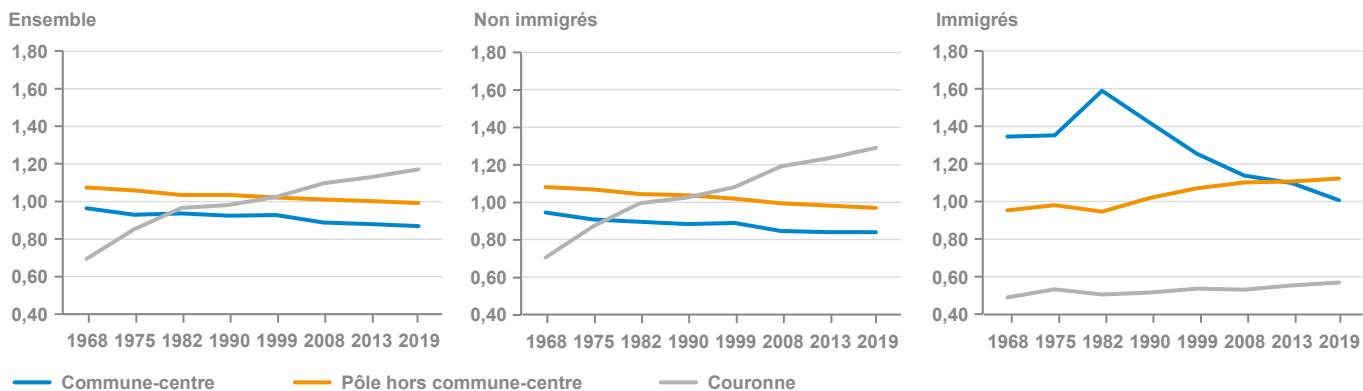
Aires de 200 000 à 700 000 habitants



Aires de plus de 700 000 habitants hors aire de Paris



Aire de Paris



— Commune-centre — Pôle hors commune-centre — Couronne

Lecture : en moyenne en 2019, dans les aires de 200 000 à 700 000 habitants, le poids démographique des non-immigrés de profession intermédiaire parmi les 25-54 ans est, dans la commune-centre, inférieur de 12 % (indice de surreprésentation = 0,88) à sa valeur observée à l'échelle de l'aire dans son ensemble. En 1968, ce poids était supérieur de 26 % (indice 1,26).

Source : Insee, base Saphir, année 2019

hausse de cet indice en couronne – où ils restent sous-représentés par rapport à leur poids dans l'ensemble de l'aire – et dans les autres communes du pôle, où ils sont surreprésentés depuis le début des années 1990.

Au total, toutes tailles d'aires confondues, les professions intermédiaires non immigrées sont aujourd'hui légèrement surreprésentés en périphérie (indice autour de 1,1) par rapport à leur poids démographique à l'échelle des aires dans leur ensemble, en partant d'une situation de forte sous-représentation (indice autour de 0,7 en 1968). Leurs

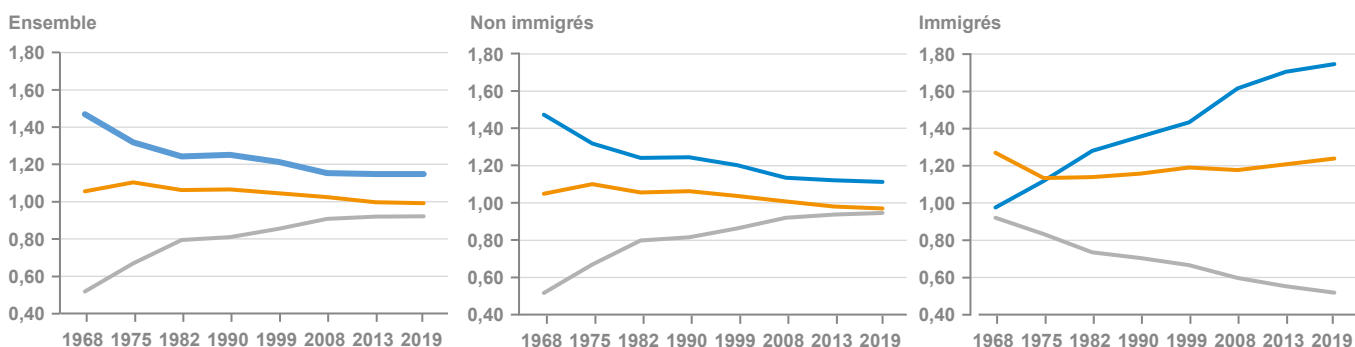
homologues immigrés y restent largement sous-représentés (indice autour de 0,6 en 2019) en même temps qu'ils sont fortement surreprésentés dans le reste des aires d'attraction, avec un indice de surreprésentation qui progresse dans les communes-centres pour les aires de province, et dans les autres communes du pôle pour l'aire parisienne.

Cadres et chefs d'entreprise

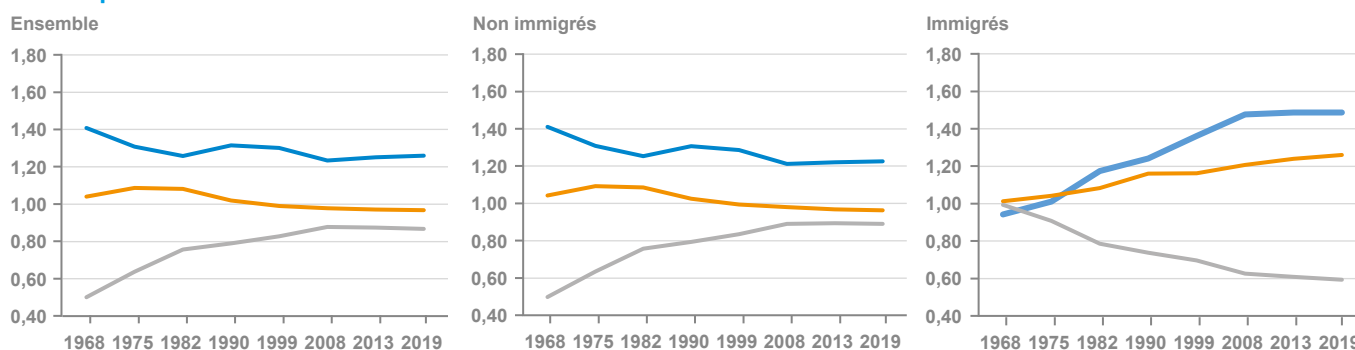
Hors aire d'attraction de Paris, c'est à un processus d'homogénéisation de la présence spatiale des cadres et chefs d'entreprise que l'on assiste : au cours des cinq

Graphique 6 – Évolution de l'indice de surreprésentation des cadres et chefs d'entreprise de 25 à 54 ans dans les différents espaces résidentiels des aires d'attraction des villes, 1968-2019

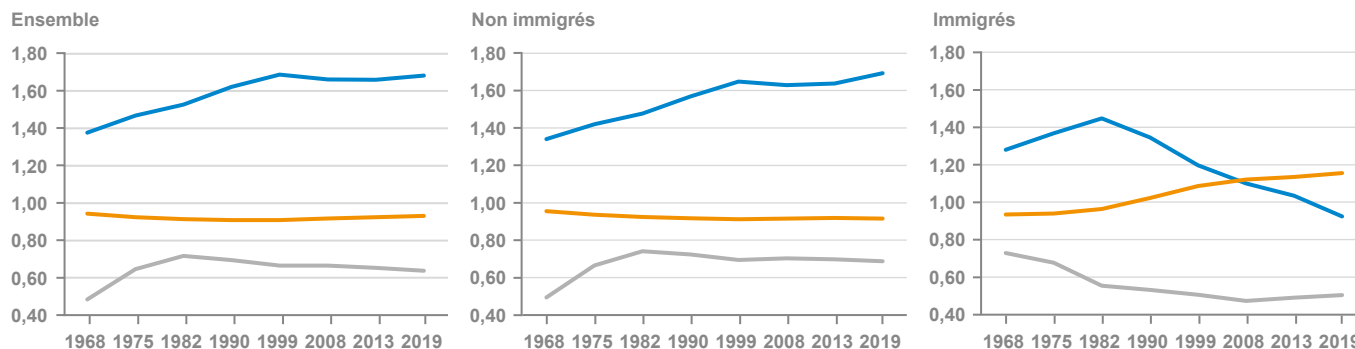
Aires de 200 000 à 700 000 habitants



Aires de plus de 700 000 habitants hors aire de Paris



Aire de Paris



— Commune-centre — Pôle hors commune-centre — Couronne

Lecture : en moyenne en 2019, dans les aires de 200 000 à 700 000 habitants, le poids démographique des cadres et chefs d'entreprise parmi les 25-54 ans était, dans la commune-centre, supérieur de 15 % (indice de surreprésentation = 1,15) à sa valeur observée à l'échelle de l'aire dans son ensemble. En 1968, il était supérieur de 47 % (indice 1,47).

Source : Insee, base Saphir, année 2019

dernières décennies, ils ont tendance à habiter moins fréquemment dans les communes-centres et davantage dans les communes des couronnes (voir Graphique 6). Par ailleurs, tout au long de la période, leur poids dans la population des autres communes du pôle est conforme à leur poids dans l'ensemble de l'aire. Une fois de plus, l'aire de Paris est un cas à part : la surreprésentation des cadres et chefs d'entreprise dans la commune-centre, déjà forte à la fin des années 1960 (indice de surreprésentation de 1,4) se renforce encore au cours du temps (indice de 1,7 en 2019).

Le constat est globalement le même que l'on s'intéresse aux cadres et chefs d'entreprise en général ou bien spécifiquement aux non-immigrés, qui représentent 89 % du total pour les aires de plus de 200 000 habitants. Pour les immigrés, il convient de rester prudent, surtout en début de période où les effectifs sont faibles hors de l'aire parisienne. En 2019, les immigrés représentaient toujours un peu moins de 10 % des effectifs de cadres et chefs d'entreprise dans les aires moyennes et grandes, et 15 % dans l'aire de Paris.

Hors aire de Paris, ces cadres et chefs d'entreprise immigrés ont vu leur part augmenter dans les communes-centres par rapport à leur part moyenne dans les aires d'attraction, avec un indice de surreprésentation qui progresse pour atteindre 1,5 en 2019 dans les aires de taille moyenne et 1,4 dans les grandes aires hors celle de Paris¹⁴. Ces cadres résident en revanche moins souvent en périphérie des aires.

Dans l'aire de Paris en revanche, la surreprésentation des cadres et chefs d'entreprise immigrés dans la commune-centre par rapport au reste de l'aire, forte à la fin des années 1960 (indice de 1,8), augmente encore au cours des années 1970 pour atteindre un pic (indice de 2,2 en 1982) et diminue les quatre décennies suivantes (indice redescendu à 1,6 en 2019). Cette évolution de la répartition spatiale des cadres immigrés se fait principalement au profit des autres communes du pôle de l'aire parisienne.

CONCLUSION

Au sein des aires d'attraction des villes, toutes les catégories de la population ne se répartissent pas de la même manière entre les communes-centres, leur banlieue proche et les communes périphériques de l'aire. Ces différences de localisation ont en outre évolué dans le temps, sous l'effet notamment du large mouvement de péri-urbanisation qu'a connu la France depuis cinquante ans. Si toutes les catégories socioprofessionnelles résident aujourd'hui plus fréquemment dans la périphérie des aires d'attraction des villes qu'il y a cinquante ans¹⁵, on observe des tendances divergentes selon les catégories. En dehors de l'aire de Paris, exceptionnelle à bien des égards, les classes populaires étaient et sont encore réparties de façon relativement homogènes entre espaces centraux et périphériques des aires, tandis que la surreprésentation des cadres et chefs d'entreprise et plus encore des professions intermédiaires dans les pôles s'estompe.

En croisant catégorie socioprofessionnelle et statut migratoire, on constate en revanche des évolutions plus hétérogènes au sein de chacune des catégories sociales étudiées : les personnes immigrées sont davantage surreprésentées au centre des aires (pôles) par rapport à leur poids dans l'ensemble de l'aire, particulièrement dans les aires de taille moyenne, alors que leurs homologues non immigrés habitent davantage dans les communes périphériques péri-urbaines ou rurales (couronne), la force du processus croissant avec la taille de l'aire. Dans l'aire de Paris, on observe en revanche une divergence croissante de la répartition des différentes catégories sociales entre ces trois espaces, avec notamment une baisse forte de la part des classes populaires résidant dans la commune-centre, au bénéfice des communes de la couronne et, pour les immigrés, des autres communes de l'espace central.

14. En début de période, les indices de surreprésentation sont inférieurs à 1 pour les cadres et chefs d'entreprise immigrés des grandes aires (hors celle de Paris) à la fois pour la commune-centre, les communes du pôle hors commune-centre et les communes de couronne. Ces indices sont en fait largement supérieurs à l'unité dans les communes des pôles secondaires, non représentés ici. Encore une fois, la faiblesse des effectifs de cadres et chefs d'entreprise immigrés en début de période incite à la prudence.
15. Si les indices de surreprésentation de toutes les catégories sociales étudiées ici augmentent dans les couronnes, ils diminuent en revanche pour les agriculteurs et les inactifs (ici principalement des femmes au foyer puisqu'on s'intéresse aux 25-54 ans).



Directeur de la publication/rédaction : Cédric Audenis, commissaire général par intérim ;
secrétariat de rédaction : Olivier de Broca, Éléonore Hermand ;
dépôt légal : avril 2024 - N° ISSN 2556-6059 ;

contact presse : Matthias Le Fur,
directeur du service Édition-Communication-Événements,
01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.